



NATIONS  
UNIES

**EP**

UNEP/MED WG.474/6

---



**PNUE**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

29 Mai 2019  
Original : Anglais  
Français

---

Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche  
Rome, Italie, 21 mai 2019

**Rapport de la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche**

## **Table des matières**

Rapport de la réunion	1
Annexe I      Liste des participants	6
Annexe II     Ordre du jour de la réunion	9
Annexe III    Conclusions et recommandations	11

## **Rapport de la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche**

### **Introduction**

1. Conformément au Programme du travail de l'ONU Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée pour 2018-2019 (Décision IG.23/14) approuvé par la 20<sup>ème</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la Protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses protocoles, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a organisé la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche, à Rome, Italie, à l'Hôtel Holiday Inn - Eur Parco Dei Medici (Viale Castello della Magliana, 65, 00148 Rome, Italie), le 21 mai 2019.

### **Participation**

2. Les Parties contractantes suivantes ont été représentées à la réunion : Albanie, Algérie, Croatie, Égypte, Espagne, France, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc et Monténégro.

3. L'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et le Centre d'Activités Régionales pour l'Information et la Communication (CAR/INFO) ont été représentés à la réunion.

4. Le CAR/ASP a assuré le secrétariat de la réunion.

5. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

### **Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion**

6. La réunion a été ouverte le mardi 21 mai 2019, à 9h30, par les représentants du CAR/ASP et du pays hôte.

7. M. Khalil ATTIA, Directeur du CAR/ASP, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement Italien d'avoir accueilli la réunion. Tout en soulignant la pertinence du processus de l'Approche Écosystémique (EcAp) dans le cadre de la Convention de Barcelone, il a résumé les principales étapes franchies depuis 2008 dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'EcAp. Il a également rappelé les principaux objectifs de la réunion qui sont : i) l'harmonisation des protocoles de surveillance des indicateurs communs de la composante biodiversité, et ii) la mise en place d'un "reporting" cohérent des données de qualité assurée pour le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023).

8. Le Directeur du CAR/ASP a informé les participants que cette réunion CORMON fait suite à la précédente réunion CORMON (Marseille, France, 12-13 février 2019) et à la Réunion d'experts pour la finalisation de la Classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne et la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée (Rome, Italie, 22-23 janvier 2019).

9. M. Leonardo TUNESI, représentant de l'Institut italien pour la protection et la recherche environnementales (ISPRA) et Point focal italien du CAR/ASP, s'est félicité des efforts déployés par le

CAR/ASP pour la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique (Protocole ASP/DB) de la Convention de Barcelone, en général, et du processus EcAp, y compris la première phase du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), en particulier.

**Point 2 de l'ordre du jour      Organisation de la réunion**

***a) Règles de procédure***

10. La réunion a convenu que le règlement intérieur pour les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention sur la Protection du Milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à la présente réunion.

***b) Election du bureau***

11. La réunion a élu à l'unanimité le bureau composé comme suit :

Président	M. Leonardo TUNESI (Italie)
Vice-président	M. Mostafa FOUDA (Egypte) Mme Yasmina FADLI (Algérie)
Rapporteur	Mme Milena BATAKOVIĆ (Monténégro)

***c) Adoption de l'ordre du jour***

12. La réunion a adopté son ordre du jour en se basant sur l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté, y compris l'emploi du temps proposé, figurant respectivement dans les documents UNEP/MED WG.474/1 et UNEP/MED WG.474/2 Rev.1.

13. L'ordre du jour de la réunion apparaît en Annexe II au présent rapport.

***d) Organisation du travail***

14. Les discussions se sont déroulées en séance plénière conformément à l'ordre du jour. Une interprétation simultanée en Anglais et en Français a été assurée pendant la réunion.

**Point 3 de l'ordre du jour      Orientations sur la surveillance des habitats marins benthiques**

15. Le Secrétariat a fourni un aperçu de la Décision IG.23/6 (CdP 20) sur le rapport relatif à l'état de la mer Méditerranée en 2017 (MED QSR 2017 : Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée). Il a attiré l'attention des participants sur le contexte et le cadre de l'élaboration des lignes directrices pour la surveillance, au cours de cette première phase de mise en œuvre de l'IMAP, en tenant compte d'un certain nombre de documents techniques élaborés dans le cadre des plans d'action régionaux du PAM sur la végétation marine, le coralligène et les autres bio-constructions calcaires de Méditerranée, et les habitats obscurs.

16. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.474/3 "*Protocoles de surveillance des Indicateurs communs 1 et 2 de l'approche écosystémique relatifs aux habitats marins benthiques*", comportant des orientations sur la manière de surveiller la végétation marine, le coralligène et les autres bio-constructions calcaires, et les habitats obscurs. Ces lignes directrices ont été élaborées afin de mieux

soutenir les pays dans la mise en œuvre de leur IMAP au niveau national, ainsi que d'harmoniser et standardiser les méthodes de surveillance et d'évaluation relatives aux indicateurs communs des habitats marins benthiques (Objectif écologique OE1).

17. Le Secrétariat a introduit le document d'information UNEP/MED WG.474/Inf.3, comportant les protocoles de surveillance des indicateurs communs 3, 4, 5 et 6 de l'IMAP se rapportant, respectivement, aux mammifères marins, tortues marines, oiseaux marins et espèces non-indigènes.

18. Le Secrétariat a finalement introduit le document d'information UNEP/MED WG.474/Inf.4 sur le plan de surveillance sous-régional des espèces non-indigènes pour les pays de la Méditerranée orientale, qui est le résultat de l'Etude sous-régionale pilote conjointe de CGPM-ONU Environnement/PAM pour la Méditerranée orientale sur les espèces non-indigènes en relation avec la pêche.

19. De nombreux participants se sont félicités du travail accompli et l'ont trouvé pertinent pour poursuivre la mise en œuvre de l'IMAP aux niveaux national et sous-régional. Entre-temps, la réunion a fourni des commentaires et des recommandations utiles pour l'amélioration du document, en y reflétant les avancées les plus récentes de la recherche scientifique en matière de surveillance des habitats benthiques marins, et en tenant compte des spécificités des pays en ce qui concerne les aspects politiques et réglementaires, ainsi que les caractéristiques écologiques.

20. La réunion a abordé quelques questions, principalement sur (i) les types d'images satellitaires et la disponibilité des jeux de données de télédétection pour les pays, (ii) l'évaluation de l'utilisation de la profondeur limite inférieure en tant qu'informations supplémentaires pour l'amélioration de l'indicateur de végétation marine, (iii) les menaces potentielles, (iv) les limites et les avantages des méthodes proposées pour la surveillance des habitats coralligènes, et (v) la nécessité d'utiliser des méthodes de surveillance non destructives pour ces habitats.

21. Le Secrétariat a pris note des amendements soulevés par les participants et a prié les délégués de fournir leurs éventuels commentaires, par écrit, et ce avant le 25 mai 2019, au plus tard.

22. Les commentaires et amendements spécifiques formulés au cours de la réunion, ainsi que les éventuels commentaires écrits, seront reflétés dans la version finale du document de lignes directrices, qui sera soumise à la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux ASP/DB (Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019) pour approbation.

23. Les représentants de deux pays, ont réitéré la nécessité de rétablir le groupe informel d'experts en ligne sur la biodiversité et les espèces non-indigènes ("Groupe de travail sur la biodiversité"). À cet égard, la réunion a demandé au Secrétariat d'élaborer une note conceptuelle, comprenant un processus et un calendrier, pour la mise en place de ce Groupe de travail en ligne sur la biodiversité, à soumettre à la prochaine réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 8 septembre 2019).

24. Sous ce point de l'ordre du jour, la représentante du PNUE/PAM a fait une présentation sur les questions transversales et l'échelle d'évaluation. La réunion a pris note des aspects présentés et a demandé au Secrétariat de partager la présentation PowerPoint avec les participants.

25. Les conclusions et recommandations formulées sous ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe III du présent rapport.

**Point 4 de l'ordre du jour Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes**

26. Les représentants du CAR/INFO ont introduit le document UNEP/MED WG.474/4 comprenant une version révisée des modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs (IC) sélectionnés de l'IMAP : IC1 et IC2 relatifs aux habitats marins, et IC6 relatif aux espèces non-indigènes. Ce document intègre les commentaires formulés par les Parties Contractantes lors de la première réunion CORMON de l'exercice biennal 2018-2019 (Marseille, France, 12-13 février 2019).

27. La réunion a examiné les modèles de données et les dictionnaires de données de l'IMAP et a formulé des propositions et des recommandations concrètes en vue de l'élaboration du Système d'information de l'IMAP.

28. Un représentant a fait un commentaire sur les modèles de données et les dictionnaires de données, et a attiré l'attention sur la nécessité de se référer aux institutions nationales officielles lors de la soumission de données de qualité assurée. Dans ce contexte, la réunion a suggéré que des comités nationaux de l'IMAP puissent être créés pour jouer le rôle de comités consultatifs pour la mise en œuvre de l'IMAP au niveau des pays, y compris pour la compilation et la communication des données.

29. La réunion a également fourni des commentaires qui serviront à réviser et à finaliser le document présenté, dans les temps, pour examen par la 14<sup>ème</sup> Réunion des Points focaux thématiques ASP/DB (Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019).

30. Les conclusions et recommandations détaillées de la réunion, formulées sous ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe III du présent rapport.

**Point 5 de l'ordre du jour Politique de gestion de données**

31. Les représentants du CAR/INFO ont introduit le document UNEP/MED WG.474/5 comprenant la politique de gestion des données du PAM.

32. La réunion a pris note du document sur la politique de gestion des données du PAM et les étapes de sa soumission pour adoption par la CdP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019).

**Point 6 de l'ordre du jour Questions diverses**

33. Aucune autre question n'a été soulevée pour discussion.

**Point 7 de l'ordre du jour Conclusions et recommandations**

34. La réunion a examiné, commenté et approuvé le projet de conclusions et de recommandations, tel que modifié, figurant à l'Annexe III du présent rapport.

**Point 8 de l'ordre du jour Clôture de la réunion**

35. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion, le mardi 21 mai 2019, à 18h30.

**Annexe I**  
**Liste des participants**



## Liste des participants

### REPRESENTATIVES OF THE CONTRACTING PARTIES REPRESENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA / ALBANIE	<b>Mr. Rezart KAPEDANI</b> E-mail: <a href="mailto:r.kapedani@gmail.com">r.kapedani@gmail.com</a>
ALGERIA / ALGÉRIE	<b>Ms. Yasmina FADLI</b> E-mail: <a href="mailto:fadjass@gmail.com">fadjass@gmail.com</a>
CROATIA / CROATIE	<b>Ms. Srdana ROŽIĆ</b> E-mail: <a href="mailto:srdana.rozic@haop.hr">srdana.rozic@haop.hr</a>
EGYPT / ÉGYPTE	<b>Mr. Mostafa FOUDA</b> E-mail: <a href="mailto:drfoudamos@gmail.com">drfoudamos@gmail.com</a>
FRANCE / FRANCE	<b>Mr. Laurent GUERIN</b> E-mail : <a href="mailto:laurent.guerin@mnhn.fr">laurent.guerin@mnhn.fr</a>
ISRAEL / ISRAËL	<b>Mr. Simon NETZOV</b> E-mail: <a href="mailto:simon@npa.org.il">simon@npa.org.il</a>
ITALY / ITALIE	<b>Mr. Leonardo TUNESI</b> E-mail: <a href="mailto:leonardo.tunesi@isprambiente.it">leonardo.tunesi@isprambiente.it</a>
LEBANON / LIBAN	<b>Ms. Lara SAMAHA</b> E-mail: <a href="mailto:L.Samaha@moe.gov.lb">L.Samaha@moe.gov.lb</a>
LIBYA / LIBYE	<b>Mr. Esmail SHAKMAN</b> E-mail: <a href="mailto:shugmanism@yahoo.com">shugmanism@yahoo.com</a>
MALTA / MALTE	<b>Mr. Luke TABONE</b> E-mail: <a href="mailto:luke.tabone@era.org.mt">luke.tabone@era.org.mt</a>
MOROCCO / MAROC	<b>Ms. Sabah TAHARI</b> E-mail: <a href="mailto:sabah_tahari@yahoo.fr">sabah_tahari@yahoo.fr</a>
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	<b>Ms. Milena BATAKOVIC</b> E-mail: <a href="mailto:milena.batakovic@gmail.com">milena.batakovic@gmail.com</a>
SPAIN / ESPAGNE	<b>Mr. Francesc ORDINES CERDA</b> E-mail: <a href="mailto:xisco.ordinas@ieo.es">xisco.ordinas@ieo.es</a>  <b>Ms. Maite VAZQUEZ LUIS</b> E-mail : <a href="mailto:maite.vazquez@ieo.es">maite.vazquez@ieo.es</a>

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - COORDINATING UNIT AND  
COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**  
**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - UNITÉ DE  
COORDINATION ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

<p><b>UNEP/MAP – United Nations Environment Programme / Mediterranean Action Plan</b></p> <p><i>PNUE/PAM – Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée</i></p>	<p><b>Ms. Jelena KNEZEVIC</b> Monitoring and Assessment Officer E-mail: <a href="mailto:jelena.knezevic.un.org">jelena.knezevic.un.org</a></p>
<p><b>INFO/RAC – Information and Communication Regional Activity Centre</b></p> <p><i>CAR/INFO – Centre d'Activités Régionales pour l'Information et la Communication</i></p>	<p><b>Mr. Arthur PASQUALE</b> E-mail: <a href="mailto:arthur.pasquale@info-rac.org">arthur.pasquale@info-rac.org</a></p> <p><b>Ms. Lorenza BABBINI</b> E-mail: <a href="mailto:lorenza.babbini@info-rac.org">lorenza.babbini@info-rac.org</a></p>

**SECRETARIAT/SECRETARIAT**

<p><b>SPA/RAC – Specially Protected Areas Regional Activity Centre</b></p> <p><i>CAR/ASP – Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées</i></p> <p>E-mail: <a href="mailto:car-asp@spa-rac.org">car-asp@spa-rac.org</a></p>	<p><b>Mr. Khalil ATTIA</b> Director E-mail: <a href="mailto:director@spa-rac.org">director@spa-rac.org</a></p> <p><b>Mr. Mehdi AISSI</b> Project Officer - EcAp-Med E-mail: <a href="mailto:mehdi.aissi@spa-rac.org">mehdi.aissi@spa-rac.org</a></p> <p><b>Ms. Asma YAHYAOU</b> Associate Project Officer - EcAp-Med E-mail: <a href="mailto:asma.yahyaoui@spa-rac.org">asma.yahyaoui@spa-rac.org</a></p> <p><b>Mr. Atef OUERGI</b> Programme Officer - Ecosystem Conservation E-mail: <a href="mailto:atef.ouerghi@spa-rac.org">atef.ouerghi@spa-rac.org</a></p> <p><b>Ms. Souha EL ASMI</b> Programme Officer - Specially Protected Areas (SPAs) E-mail: <a href="mailto:souha.asmi@spa-rac.org">souha.asmi@spa-rac.org</a></p>
--	---

**Annex II**  
**Ordre du jour de la réunion**

## Ordre du jour

- Point 1 de l'ordre du jour** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour** Organisation de la réunion
- a) Règlement intérieur*
  - b) Election du bureau*
  - c) Adoption de l'ordre du jour*
- Point 3 de l'ordre du jour** Orientations sur la surveillance des habitats benthiques (Indicateur commun 1 et 2)
- Point 4 de l'ordre du jour** Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes
- Point 5 de l'ordre du jour** Politique de gestion de données
- Point 6 de l'ordre du jour** Questions diverses
- Point 7 de l'ordre du jour** Conclusions et recommandations
- Point 8 de l'ordre du jour** Clôture de la réunion

**Annexe III**  
**Conclusions et recommandations**

## Conclusions et recommandations

Suite à l'examen et discussion de tous les points de l'ordre du jour, et dans le prolongement des conclusions et recommandations de la réunion précédente du CORMON sur la biodiversité et la pêche, la réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche ("la Réunion"), tenue à Rome, Italie, le 21 mai 2019, a convenu des conclusions et recommandations suivantes :

### Point 3 de l'ordre du jour Orientations sur la surveillance des habitats marins benthiques

1. La réunion a accueilli avec satisfaction le document sur les "Protocoles de surveillance des indicateurs communs 1 et 2 relatifs aux habitats marins" (UNEP/MED WG.474/3) et a décidé de communiquer au Secrétariat ses observations et suggestions écrites, le cas échéant, au plus tard le 25 mai 2019.

2. La réunion a examiné les protocoles de surveillance des habitats benthiques marins et a formulé des observations et amendements spécifiques qui seront reflétés dans la version finale du document d'orientation qui sera soumise à la 14<sup>ème</sup> réunion des points focaux ASP/DB (Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019) pour approbation. Les principaux commentaires soulevés concernent :

- Lignes directrices pour la surveillance de la végétation marine : la réunion a principalement formulé des observations sur i) les types d'images satellitaires et la disponibilité des ensembles de données de télédétection pour les pays, et ii) l'évaluation de l'utilisation de la profondeur de la limite inférieure comme information supplémentaire pour l'amélioration de l'indicateur.
- Lignes directrices pour la surveillance du coralligène et autres bio-concrétions calcaires : Les participants à la réunion ont principalement commenté i) les menaces potentielles et ii) les limites et les avantages des méthodes proposées. Ils ont également souligné la nécessité d'utiliser des méthodes de surveillance non destructives.

3. La réunion a recommandé de prendre en compte le concept de Carbone bleu dans le programme IMAP ou la possibilité d'estimer la production du carbone par *Posidonia oceanica* (production épigéenne et hypogéenne) à l'échelle du bassin méditerranéen. Cela permettrait d'élaborer de nouvelles informations sur ce sujet pour la Méditerranée et de les utiliser comme un nouvel élément soulignant l'importance du rôle des herbiers de posidonies et demandant l'application de mesures de protection, et d'avoir un nouvel élément pour évaluer les effets du changement climatique.

4. Concernant l'identification des outils de surveillance les plus appropriés au niveau national, sur la base des orientations fournies, la réunion a recommandé au Secrétariat de prendre en considération les spécificités des pays en termes de politique et de réglementation, ainsi qu'en termes de caractéristiques écologiques.

5. La réunion a réitéré sa demande au Secrétariat de rétablir le groupe informel d'experts en ligne sur la biodiversité et les espèces non-indigènes ('Groupe de travail sur la biodiversité'). À cette fin, le Secrétariat élaborera une note conceptuelle, y compris un processus et un calendrier, pour la création de ce Groupe de travail en ligne sur la biodiversité, qui sera soumise à la prochaine réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 8 septembre 2019).

6. La réunion a également demandé au Secrétariat d'encourager la coopération régionale et sous-régionale et l'échange de bonnes pratiques, notamment à travers le partage d'outils, le transfert de connaissances, ainsi que des sessions de formation spécifiques sur la collecte et le traitement de données.

7. Concernant la présentation faite par le représentant du PNUE/PAM sur les questions transversales et l'échelle des évaluations, la réunion a pris note des aspects présentés et a demandé au Secrétariat de partager la présentation PowerPoint avec les participants.

**Point 4 de l'ordre du jour Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes**

8. Le représentant de l'INFO/RAC a présenté les modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non-indigènes, révisés suite à la réunion CORMON de Marseille (Février 2019). La réunion a approuvé la soumission du document pour approbation par la 14<sup>ème</sup> réunion des Points focaux ASP/DB (Portorož, Slovénie, 18-21 Juin 2019).

9. Le représentant du CAR/INFO a informé la réunion qu'afin de tester la plateforme pilote du système d'information IMAP relative à la biodiversité et aux espèces non-indigènes, trois pays volontaires seront invités, en étroite consultation avec le CAR/ASP.

10. La réunion a souligné l'importance de la validation des données avant leur chargement au niveau national sur la plateforme du système d'information de l'IMAP.

11. En ce qui concerne les données de qualité assurée, la réunion a suggéré la création, dans chaque pays, d'un comité national de l'IMAP qui servirait comme comité consultatif pour les phases de mise en œuvre, y compris la compilation et la communication des données, comme stipulé par les "Orientations pour la préparation des Programme de surveillance nationaux de l'EcAp pour la biodiversité et les espèces non-indigènes" (UNEP(DEPI)/MED WG.430/Inf.3).

12. La réunion a recommandé d'assurer que les données collectées concernant les espèces non-indigènes d'importance commerciale dans le cadre des indicateurs communs de l'IMAP doivent être cataloguées à la fois sous OE2 et OE3.

**Point 4 de l'ordre du jour Politique de gestion des données**

13. Après une brève présentation par le représentant du CAR/INFO, la réunion a pris note du document sur la politique de gestion de données et les étapes pour sa soumission pour adoption par la CdP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019).